Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260402-DC2026040121-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er avril, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 26 mars s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260401/21 :
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Rapporteur : Laurent HARNOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Jean-Pierre LAURENT, Claudine BOULAIRE, Hervé GUILLOUZIC, Rémy GUILLOUZIC, Nathalie TROCHU, Jean-Michel UBEDA, Sylvie GAHINER, Bruno SEVERE, Nathalie LE BERRIGAUD, Stéphane LE MENAJOUR, Loïc HAREL, Nicolas BERTHONNEAU, Claire DREAN, Anthony CARO, Cyrille RASSOUL, Carine PUREN, Mevanwi GUEGAN, Laura LE FALHER, Elodie CERVO, Nolwenn SORTAIS
Absents représentés : /
Absents excusés : /
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 29 - Pouvoirs : 0 - Votants : 29
Secrétaire de séance : Loïc HAREL
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 29 conseillers municipaux présents

---

Le syndicat a pour objet la conduite de démarches de conception, d'animation et de projets liés à l'aménagement du territoire et au développement durable du Golfe du Morbihan qui s'exprime, dans le projet de Parc Naturel Régional par la réalisation d'études scientifiques, l'octroi de conseils aux collectivités, la réalisation d'actions exemplaires.
Il gère un chantier d'insertion « nature et patrimoine » qui accueille des personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de contrats aidés. Ce chantier réalise des travaux d'entretien du patrimoine naturel et culturel pour les communes.

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux de chacune des communes membres à raison de 2 délégués par commune, **un délégué titulaire et un délégué suppléant**, avec une voix délibérative par commune.

Les communes membres sont regroupées en six sections géographiques découpées comme suit :
- section Rivière d'AURAY : AURAY, CRAC'H, LE BONO, LOCMARIAQUER, PLOUGOUMELEN, PLUNERET
- section Ouest Golfe : ARRADON, BADEN, LARMOR-BADEN, PLOEREN
- section Centre Golfe : ILE aux MOINES, Ile d'ARZ, SENE, THEIX, VANNES
- section Balcon du Golfe : ELVEN, MEUCON, MONTERBLANC, SAINT AVE, SAINT NOLFF, SULNIAC
- section Rivière de Pénerf : AMBON, BERRIC, DAMGAN, LA TRINITE-SURZUR, LAUZACH, LE TOUR DU PARC, SURZUR,
- section Presqu'île de Rhuys : ARZON, LE HEZO, NOYALO, SAINT ARMEL, SAINT GILDAS DE RHUYS, SARZEAU.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260402-DC2026040121-DE

Le comité syndical élit parmi ses membres, un bureau, qui se compose d'un président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et des autres membres du bureau dans une limite maximale de onze délégués.
Chaque section syndicale est représentée au bureau par, au plus, deux délégués.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE Laurent HARNOIS comme délégué titulaire et Karl HURTAUD comme délégué suppléant de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan.**

PLUNERET, le 2 avril 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN